

Quelle a été la conséquence de cette façon d'agir? La voici : un ministre, avant même d'avoir même consulté le Parlement, avant d'avoir eu l'occasion d'échanger des points de vue avec le Parlement, avant de savoir quel était l'avis du Parlement, a annoncé par avance sa politique, ayant ainsi les mains liées parce qu'il a promis au pays cette politique, sans pouvoir escompter d'aide, de renseignements ni quelque assistance que ce soit pour élaborer ou créer les mesures qui sont dans l'intérêt du peuple. Cette façon de faire a généralement été critiquée en Angleterre. Il (le très hon. sir John A. Macdonald) affirme à son honorable collègue que si celui-ci lisait soigneusement la presse anglaise, il constaterait que la presse libérale, même la plus progressive, s'opposait fortement à la voie choisie par l'hon. député qui s'était adressé directement à la population, en lui annonçant des choses qui auraient dû être réservées à la décision du Parlement.

Il (le très hon. sir John A. Macdonald) considère qu'il s'agit d'une grave entorse à la pratique constitutionnelle, et il espère qu'on n'envisagera pas de répéter ce précédent et qu'on considérera plutôt cela comme une erreur à éviter. C'est du césarisme, de l'impérialisme! Tous savent combien on a voulu en France détourner la discussion de sa voie légitime en faisant appel au peuple. La politique dont il vient de parler est une tentative pour se débarrasser du couvert législatif établi. Le peuple n'est pas prêt à discuter de mesures aussi graves, puisqu'il n'a pas la possibilité d'en discuter aussi librement qu'on le fait au Parlement, le seul endroit où de telles questions peuvent être considérées en toute légitimité.

Son honorable collègue dit, au sujet du paragraphe se rapportant au déficit, que le gouvernement traiterait en toute franchise, dans la mesure où il n'en est pas responsable. Il (le très hon. sir John A. Macdonald) suppose que le gouvernement ne saurait être responsable d'un déficit dans les recettes. Les dépenses faites pendant qu'il était au pouvoir étaient justifiables et lorsqu'on en discuterait, elles seraient justifiables. Selon son honorable collègue, la seule façon de régler le problème est de relever les tarifs et d'augmenter les taxes; il a ensuite déclaré qu'il y avait deux façons de faire : augmenter les taxes et épargner. Il faudra patienter jusqu'à ce que les mesures financières soient présentées par le ministre des Finances pour savoir si son collègue, de l'autre côté, pourra transformer le déficit en excédent en adoptant un système exclusif d'économies ou d'augmentation des taxes, ou un mélange des deux.

Il (le très hon. sir John A. Macdonald) a tendance à abonder dans le sens de son honorable collègue pour ce qui est de la Loi sur les élections. Il a toutefois une observation à faire au sujet du vote à bulletin secret. Il (le très hon. sir John A. Macdonald) s'oppose au vote à bulletin secret pour toutes les raisons mentionnées par son honorable collègue; mais il s'y oppose surtout à cause du principe selon lequel chaque personne doit être responsable des actes qu'elle pose et qui se rapportent au gouvernement du pays; elle ne peut être tenue responsable si elle vote en secret, loin des yeux de ses voisins et du monde, pour des opinions qui lui sont chères.

Il croit toutefois, comme son honorable collègue, que le vote à bulletin secret va presque certainement être adopté dans notre pays.

Lorsqu'il siégeait de l'autre côté de la Chambre et que cette question a été soulevée, lors de la dernière législature, il estimait que parce qu'un pays aussi conservateur que l'Angleterre avait adopté cette mesure, on ne saurait y résister au Canada — (*bravo!*) — et il avait déclaré que tout en se réservant le droit de voter contre cette mesure, si la Chambre y était favorable, le gouvernement verrait à ce qu'une disposition pour la création d'un système de vote secret soit inscrite dans la Loi sur les élections, dont était alors saisie la Chambre.

Il ne croit pas que le Bill sur le vote à bulletin secret réussira à prévenir la corruption, la coercition ou la violence. En Angleterre, où une telle loi a été adoptée, aux premières élections générales dans les villes, il y a eu plus de violence qu'on en avait vu depuis des années. Il ne faut pas croire que cette loi réduira ou supprimera la violence. Quand les esprits s'échauffent, on le voit lors du vote, parce que c'est la nature humaine. Le vote par bulletin secret pourrait toutefois nous débarrasser de l'intimidation et du trafic d'influence. C'est pourquoi il (le très hon. sir John A. Macdonald) estime, comme le député qui a proposé la mesure, qu'elle pourrait être utile. Si le vote est secret, il n'y aura plus, comme on l'a déjà vu, une influence exercée par les gouvernements et les fonctionnaires provinciaux sur les électeurs de la Puissance.

Son honorable collègue a également parlé de la Loi sur la milice et il semble que son opinion concorde avec la sienne (celle du très hon. sir John A. Macdonald), qui estime qu'on doit être très reconnaissant envers la milice telle qu'elle existe. Il se dit convaincu qu'il est presque impossible, en Angleterre comme en Canada, de conserver un nombre fixe de membres d'une force volontaire. Il estime que bon nombre d'hommes, du fait de leur appartenance à la milice, ont reçu un entraînement et que même s'ils ont quitté ses rangs et n'en sont plus membres en ce moment, ils ont acquis une certaine discipline et que si le pays les appelait, ils seraient prêts pour le service. Ils retrouveraient facilement leurs anciennes compagnies ou en formeraient de nouvelles. À son avis, la milice est une force efficace qui pourrait être améliorée. Elle pourrait sans aucun doute, sous la direction compétente de l'actuel ministre de la Milice (l'hon. M. Ross), retrouver une nouvelle vitalité et une efficacité accrue et susciter l'admiration du monde entier.

Le député a fait allusion au chemin de fer du Pacifique en disant que la politique du gouvernement avait été annoncée par le Premier ministre provincial et présumait que cette politique serait mise en œuvre. Au sujet de cette grande entreprise, il (le très hon. sir John A. Macdonald) ne s'attendait pas à ce que la politique calme et délibérée du gouvernement soit mise en œuvre telle que présentée à la Chambre. Mais il ne prendrait pas au mot son honorable collègue, au sujet du discours qu'il a prononcé ou de toute annonce prématurée de sa politique à ce sujet. C'est un sujet trop grave pour qu'on en discute à la légère. Toute discussion devrait attendre que le gouvernement présente sa politique à la Chambre. C'est une question d'une grande importance, notamment pour l'avenir du Canada. La bonne foi du Canada pourrait être en jeu. Cette politique pourrait signifier la désintégration du pays. C'est pourquoi il espère qu'il n'y aura pas de discussion sur le sujet tant que son